

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 01/AONO/MATG/DG/CIPM/2023 du 30 OCT 2023 en procédure d'urgence, pour le recrutement d'un Commissaire aux comptes et d'un commissaire aux comptes suppléant au Parc National de Matériel de Génie Civil (MATGENIE) pour un mandat de trois (03) ans (2023-2025) renouvelable.

Financement : BUDGET MATGENIE, EXERCICE 2023 et suivants,

Imputation : 202230D310MOFOPA02C10

1) Objet de l'Appel d'Offres

Le Directeur Général du Parc National de Matériel de Génie Civil (MATGENIE), Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour le recrutement d'un Commissaire aux comptes et d'un Commissaire aux comptes suppléant au MATGENIE pour la période de 2023 à 2025.

2) Consistance des prestations :

Les prestations à exécuter par l'auditeur s'étendent sur le plan technique, comptable et financier

Les missions du Commissaire aux comptes s'exerceront conformément aux normes internationales en la matière et aux dispositions du statut et règlement du MATGENIE. A cet effet, le commissaire aux comptes doit:

- vérifier les valeurs et les documents comptables de la société (art.712 AUSCGIE);
- contrôler la conformité de sa comptabilité aux règles en vigueur (art.712 AUSCGIE);
- vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers de synthèse ;
- vérifier la sincérité et la concordance des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration ou de l'administrateur général et selon le cas dans les documents sur la situation financière et les états financiers de synthèse de la société adressés aux actionnaires (art.713 AUSCGIE) ;
- Faire état de ces observations dans son rapport à l'assemblée générale annuelle (art.714 AUSCGIE);
- S'assurer de l'effectivité de l'égalité entre les associés (art.714 AUSCGIE)
- dresser un rapport dans lequel il porte à la connaissance du conseil d'administration et de l'assemblée générale (art.715 AUSCGIE) :
 - *les contrôles et vérifications auxquels il a procédé et les différents sondages auxquels il s'est livré ainsi que leurs résultats ;*
 - *les postes du bilan et des autres documents comptables auxquels des modifications lui paraissent devoir être apportées, en faisant toutes les*

observations utiles sur les méthodes d'évaluation utilisées pour l'établissement de ces documents ;

- *les irrégularités et les inexactitudes qu'il aurait découvertes ;*
- *les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications ci-dessus sur les résultats de l'exercice comparés à ceux du dernier exercice.*
- Signaler à la plus prochaine assemblée générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées par lui au cours de l'accomplissement de sa mission (art.716 AUSCGIE);
- Révéler au ministère public les faits délictueux dont il a eu connaissance dans l'exercice de sa mission, sans que sa responsabilité puisse être engagée par cette révélation (art.716 AUSCGIE).

3) Participation et origine :

Peuvent faire acte de candidature, toutes personnes morales régulièrement inscrites au tableau de l'ordre des Experts comptables en qualité d'experts comptables et installées au Cameroun.

4) Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget du Parc National de Matériel de Génie Civil (MATGENIE), EXERCICE 2023 et suivants. Le coût prévisionnel du projet est de vingt-sept millions (27.000.000) de Francs CFA reparti comme suit :

Tranche	Tranche 1 (année 2023)	Tranche 2 (année 2024)	Tranche 2 (année 2025)
Montant	9 000 000	9 000 000	9 000 000

5) Durée d'exécution

La durée prévue par le Maître d' Ouvrage pour l'exécution de la prestation est de trois (03) ans compté en termes d'exercice budgétaire, à compter de 2023.

6) Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis au Service du Courrier, sis au 2^{ème} étage de l'Immeuble-Siège du MATGENIE, Porte 221, Tél : 673 79 20 10.

7) Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré aux heures ouvrables, dès publication du présent avis, à la Cellule des Marchés, sis au 2^{ème} étage de l'Immeuble-Siège du MATGENIE, Porte 228, Tél : 673 79 20 10 sur présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de quarante mille (40 000) francs CFA, dans le compte CAS-ARMP n°33598800001 – 89 ouvert à cet effet auprès des agences de la banque BICEC. Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant de l'entreprise désireuse de participer à l'Appel d' Offres.

8) Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (1) original et six (6) copies marqués comme tel, devra parvenir dans les locaux du Maître

d’Ouvrage du Parc National de Matériel de Génie Civil (MATGENIE), à la Cellule des Marchés, sis au 2^{ème} étage de l’Immeuble-Siège du MATGENIE, Porte 221, Tél : 673 79 20 10 au plus tard le 20 Novembre 2023, à 12 heures, heure locale, et devra porter la mention :

DOSSIER D’APPEL D’OFFRES NATIONAL OUVERT

N°001/AONO/MATG/DG/CIPM/2023 du 30 Octobre 2023, pour le recrutement d’un Commissaire aux comptes et d’un commissaire aux comptes suppléant au Parc National de Matériel de Génie Civil (MATGENIE) pour un mandat de trois (03) ans (2023-2025) renouvelable.

***Financement : BUDGET MATGENIE, EXERCICE 2023 et suivants,
“ A N’OUVRIR QU’EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT”***

9) Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement financier (banque de premier ordre ou compagnie d’assurance) agréé par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO d’un montant de **CINQ CENT QUARANTE MILLE (540 000) Francs CFA** valable pendant trente (30) jours, au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être, impérativement, produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément au Règlement Particulier de l’Appel d’Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date d’ouverture des offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d’Appel d’Offres sera déclarée irrecevable. Notamment, l’absence de la caution de soumission délivrée par un établissement banquier ou organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d’Appel d’Offres, entraînera le rejet pur et simple de l’offre.

10)Ouverture des plis

L’ouverture des plis se fera en deux (02) temps :

- L’ouverture des pièces administratives et des offres techniques sera effectuée dans la Salle de Conférences du MATGENIE, sise au 1^{er} étage de l’Immeuble-Siège du MATGENIE, le 20 Novembre 2023, à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés siégeant en présence des soumissionnaires ou de leur représentant (un représentant par soumissionnaire) dûment mandaté et ayant une parfaite connaissance du dossier.
- L’ouverture des offres financières se fera après évaluation des offres administratives et techniques et ne concernera que les soumissionnaires ayant un dossier administratif complet et conforme ainsi qu’une note technique égale ou supérieure au seuil requis. *✓*

11) Critères d'évaluation des offres :

10.1 Critères éliminatoires :

10.1.1 : Pièces administratives :

- a) dossier administratif incomplet ou non conforme après un délai de 48 heures accordé aux soumissionnaires ;
- b) fausses déclarations, pièces falsifiées ou scannées en lieu et place des copies certifiées ou originaux (la CIPM et le Maître d'ouvrage, se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;
- c) absence de la caution de soumission à l'ouverture;
- d) présence d'une information relative à l'offre financière dans l'offre administrative ;

10.1.2 : Offre technique :

- a) fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés en lieu et place des copies certifiées ou originaux;
- b) présence d'une information relative à l'offre financière dans l'offre technique ;
- c) note technique inférieur à 80/100.

10.1.3 : Offre financière :

- a) offre financière incomplète ;
- b) pièces non conformes ;
- c) omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ;
- d) absence d'un sous détail des prix

10.2 Critères essentiels

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

- a) Compréhension de la mission (20 points)
- b) Méthodologie proposée (5points)
- c) Chronogramme de la mission (5points)
- d) Référence du commissaire aux comptes (40points)
- e) Qualification et expérience du candidat (25points)
- f) Présentation de l'offre du candidat (5points)

A l'issue de l'examen des offres administratives et techniques, seules les offres financières des soumissionnaires qui auront présenté une offre administrative conforme et obtenu une note en capacité technique supérieure ou égale à 80 points sur 100 seront analysées.

10.3 Les offres financières

Il sera attribué aux offres financières de chaque entreprise, une note financière, calculée de la manière suivante :

$$NFi = \frac{MMD}{MS} \times 100$$

Avec NFi = Note financière, MMD = Montant de l'offre la moins disante, MS = montant évalué du soumissionnaire

La note finale (NF) de chaque soumissionnaire sera obtenue de la manière suivante : 

$$NF = \frac{Nt \times 60 + NFi \times 40}{100}, \text{ avec } NF = \text{Note finale} ; Nt = \text{Note technique}$$

12) Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

13) Attribution de la lettre commande :

Le Maître d'ouvrage attribuera le contrat de Commissaire aux Comptes, au soumissionnaire dont l'offre aura été conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui aura soumis l'offre évaluée la mieux disante, c'est-à-dire, celle ayant obtenu la note finale (NF) la plus élevée.

Sera désigné, Commissaire aux Comptes suppléant, le soumissionnaire qui aura soumis l'offre arrivée en second lieu, la mieux disante.

Le Maître d'ouvrage pourra rejeter les offres anormalement basses, sous réserve que le candidat ait été invité à fournir des justifications par écrit, mais jugées inacceptables.

14) Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès des services du Maître d'Ouvrage, à la Direction Générale du MATGENIE, Cellule des Marchés, Porte 228, - Tél : 22 23 08 16 sise au quartier NKOLBIKOK à Yaoundé.

15) Additif à l'Appel d'Offres

Le Directeur Général du MATGENIE se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent Appel d'Offres par voie d'additif.

16) Dénonciation de corruption

Pour les faits de corruption dans le cadre du présent appel d'offre, la CONAC pourrait être saisie par l'une des voies suivantes:

- ✓ Ligne Verte : 1517 (les appels sont gratuits)
- ✓ Courrier : Déposer la dénonciation au siège de la CONAC sis au Palais des Congrès de Yaoundé,

B.P. 33 200 Yaoundé.

- ✓ Téléphone: 222 20 37 30 / 658262682 / 651649194
- ✓ Fax : 222 20 37 30
- ✓ Email : info@conac.cm



Copies:

- MINMAP
- ARMP (pour publication)
- President CIPM
- Affichage
- Chrono/-

PRÉSIDENCE DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN
AGENCE DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS

A.R.M.P.

CENTRE DES MARCHÉS PUBLICS
MARCHÉS PUBLICS CENTRALE

COURRIER ARRIVÉ EN 24/10/2023 24/10



NATIONAL OPENED INVITATION TO TENDER

N° 001 /ONIT/MATG/DG/CIPM/2023 On 30 OCT 2023 FOR
THE RECRUITMENT OF A CHARTERED ACCOUNTANT AND AN
ASSOCIATE CHARTERED ACCOUNTANT IN THE NATIONAL CIVIL
ENGINEERING EQUIPMENT POOL (MATGENIE).

FINANCING: MATGENIE Budget years 2023 and subsequent years,

BUDGET LINE: 202230D310MOFOPA02C10

The General Manager of the National Civil Engineering Equipment Pool (MATGENIE), Contracting Authority, launches a national open invitation to tender to carry out the above mentioned file.

1. Purpose of the tender

The General Manager of MATGENIE in charge of the project calls for an open National Invitation to tender for the recruitment of a Chartered Accountant and an Associate Chartered Accountant in the National Civil Engineering Equipment Pool (MATGENIE) within a period of 2023 to 2025.

2. Nature of Works

The mission of the Chartered Accountant and the Associate Chartered Accountant is tallied on financial, accounting and technical plan in respect of the international norms and the dispositions of the MATGENIE statute and the internal Rules and Regulations.

On this regard, the chartered Accountant has to:

- ✓ Verify the values and the accounting documents of the Company (Art. 712 AUSCGIE);
- ✓ Verify the sincerity and conformity with the synthetical financial statement;
- ✓ Control the conformity of the accounts as with the rules and regulations in force (Art. 712 AUSCGIE);
- ✓ Verify the sincerity and the conformity of the information given in the management report of the Board members or the General Administrator and according to the financial situation and the synthetical financial statements of the company directed to the shareholders (Art. 713 AUSCGIE);
- ✓ Establish statement of observations in his report to the Annual General Assembly (Art.714 AUSCGIE);
- ✓ Ensure the effectiveness of equality between the associates (rt.714 AUSCGIE);